

Vente clandestine de l'eau potable
aux bornes fontaines en période
d'urgence sanitaire
**LA TDE MET EN GARDE LES
CONTREVENANTS** P.4



Troubles à la prison civile de Lomé
**« PETITE MANIFESTATION
TRÈS VITE MAÎTRISÉE »
SELON AKIBOU IDRISOU,
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE** P.6

N°665 du 13 mai 2020/Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités
www.lemessenger-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

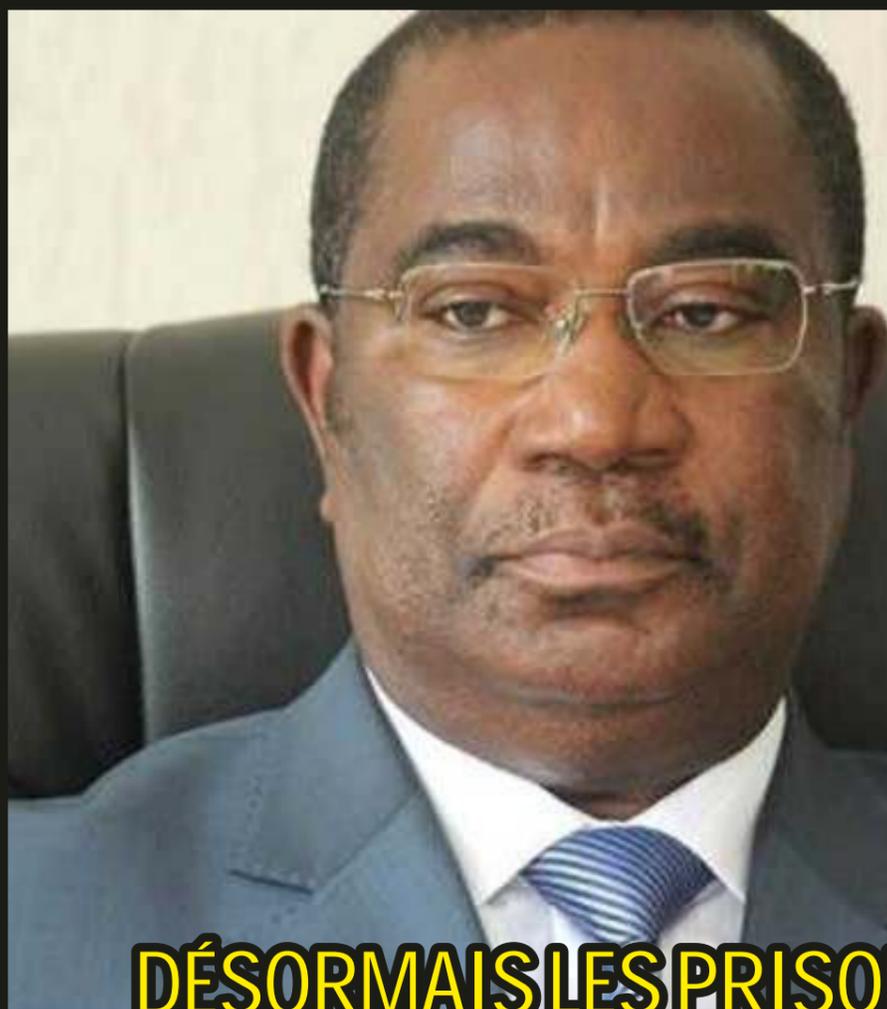
Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201*

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Togo /COVID-19

**CONTRASTE ENTRE LA
DERNIÈRE MESURE DU
GOUVERNEMENT ET
L'AUGMENTATION DU
NOMBRE DE CAS
POSITIFS** P.3

**DÉSORMAIS LES PRISONNIERS TESTÉS POSITIFS NE
SERONT PLUS PRIS EN CHARGE AU CHR LOMÉ COMMUNE**

Libre opinion
**RELENTS
DICTATORIAUX DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DU TOGO** P.2



Lutte contre le COVID-19 et
assistance aux fidèles
musulmans
**LE GESTE DE SOLIDARITÉ
DU DÉPUTÉ NOEL
DEPOUKN DANS LA
COMMUNE DE L'OTI2** P.2

Lutte contre le COVID-19 et assistance aux fidèles musulmans LE GESTE DE SOLIDARITÉ DU DÉPUTÉ NOËL DEPOUKN DANS LA COMMUNE DE L'OTI 2

Renforcer la sensibilisation contre la propagation de la pandémie à coronavirus dans la commune de l'OTI2, tel est l'objectif visé par le député Noël Député qui a fait un geste de solidarité à l'endroit des populations de ladite commune le weekend dernier.

Composé de 25 dispositifs de lavemains, 700 litres de gel hydro alcooliques, 2500 cache-nez et de 300 pains de savons, le geste est destiné à tous les cantons de la population de la commune de l'OTI2 qui étaient dans la nécessité, à en croire les agents de l'équipe de sensibilisation sur le terrain.

« En faisant la sensibilisation, nous nous sommes rendus compte qu'il nous manquait énormément de moyens pour mettre ces dispositifs à leur disposition », a laissé entendre, l'un des agents sensibilisateurs qui a salué le geste du député et promis le mettre à la disposition de la population qui est la plus nécessiteuse. Pour l'équipe de sensibilisation, le député De Poukn mérite des hommages de leur part.

« Nous ne saurons lui dire merci à sa



juste valeur. Il ne cesse d'impacter positivement la commune de l'OTI2 à travers plusieurs gestes de solidarité et renforcement du bien-être de toutes les couches », a fait savoir l'un des membres de l'équipe.

Faisant d'une pierre deux coups, Noël Depoukn a également fait remettre plusieurs dizaines de sacs de maïs, de riz et des cartons de sucre à la communauté musulmane de la commune, afin

de la soutenir en ce temps de jeûne.

« Permettre aux populations les plus défavorisées de pouvoir poursuivre leur carême dans la sérénité, et naturellement, tout en les sollicitant de continuer par prier Dieu pour que cette pandémie puisse trouver une issue favorable, afin que nous puissions vaquer librement à nos occupations, c'est le but de la démarche du député Depoukn, qui a aussi demandé à nos frères et sœurs fidèles musulmans de prier

pour nos autorités pour que Dieu leur donne la santé et les guide dans leur prise de décisions pour le bien des populations », a laissé entendre le représentant du donateur.

Noël Depoukn est natif de la localité. Il a été élu député lors des législatives de décembre 2018 dans l'OTI. Il est également secrétaire parlementaire.

Tchaboré Bouraima

Libre opinion

RELENTS DICTATORIAUX DE L'EGLISE CATHOLIQUE DU TOGO

Construire juridiquement l'édifice sur lequel repose aujourd'hui l'État a nécessité beaucoup de temps. D'ailleurs, c'est le résultat d'une activité intellectuelle séculaire et les penseurs de l'État auront toujours de nouvelles découvertes à faire pour approfondir les éléments qui caractérisent l'objet État et en améliorer les ressorts. Depuis le XVIIIème siècle, conscients des risques d'une confusion entre le politique et le religieux, les philosophes des Lumières œuvrèrent pour une séparation entre les deux institutions.

Cependant, pour la conquête du monde et en particulier l'Afrique, recours a été fait à l'Eglise connue pour sa rigidité et sa tendance dictatoriale. L'Eglise a ainsi servi comme catalyseur de la colonisation. L'on se rappelle, avec émotion, le discours du roi Léopold II de Belgique en 1883 devant les missionnaires se

rendant en Afrique pour évangéliser le continent noir. En clarifiant le sens de leur mission, le roi, qui se substitue au Seigneur Jésus pour envoyer en mission apostolique les ministres de Dieu, leur rappelle deux choses essentielles : déstabiliser la stabilité spirituelle de l'Africain et faciliter le terrain à la conquête coloniale.

Dans toutes les colonies françaises en Afrique, le même type de rapport complémentaire entre l'église et l'administration coloniale a présidé à la création des écoles coloniales et confessionnelles, des séminaires et des centres de formation. Les prêtres, les évêques et leurs auxiliaires sont formés dans cet esprit de suprématie de l'église sur les autres composantes de la société. Dès lors, l'Eglise catholique se voit dans le rôle de la gardienne de la morale de la République. Cette hardiesse a engendré

plusieurs conflits politico-religieux, comme c'est le cas actuellement au Togo

L'Eglise catholique du Togo a visiblement conservé cette illusion archaïque de gardienne de la morale de la République, qu'elle évite pourtant de s'appliquer en son sein. A la conférence nationale de 1991, le clergé du Togo a cru être dans son bon droit de diriger les travaux politiques. On connaît les dérapées dont nous continuons de payer le prix encore aujourd'hui : Mgr Kpodzro s'est assis au fauteuil de président du présidium comme un général à la retraite rappelé au secours de 'son' peuple. Tout est dit dans son discours d'ouverture, par un rappel décontextualisé de Robespierre : « Nous sommes réunis par la volonté du peuple et nous n'en ressortirons que par la force des baïonnettes ! »

Les relents dictatoriaux chez des hauts dignitaires de l'église catholique du Togo, expliquent probablement les

sentiments de supériorité « en grâce et en intelligence » que ces prélats étalent face aux fidèles, leurs ouailles qu'ils pensent pouvoir manipuler à souhait. Il est logique de se demander alors ce que deviennent la liberté de conscience et de choix chères à l'Eglise et établies par le sacro-saint principe de liberté des enfants de Dieu.

Cette attitude orgueilleuse semble leur faire oublier qu'ils ne détiennent pas le monopole de l'intelligence, de la moralité, de l'éthique et du sens du bien commun. Les laïques qui animent la vie politique, sociale et associative ont reçu la même science de la vie et les mêmes dons.

Existe-t-il une structure plus centralisée et monocorde que l'église catholique, elle qui ignore dans son vocabulaire les notions de démocratie et de critique ? Toute critique envers les petits dieux que sont les prêtres, curés, évêques et archevêques sont des péchés que le

fidèle doit confesser.

La dictature des prélats du Togo est aussi faite d'aveuglement facilement observable dans leur affection pour le modèle du « pharisien » qui voit la paille dans l'œil de l'autre sans voir la poutre qui est dans le sien. En outre, c'est de croire que les situations ambiguës et condamnables dans lesquelles ils se couvrent mutuellement ne seraient connues que d'eux seuls.

Tellement habitués aux facilités de tout genre, ils croient encore aujourd'hui pouvoir s'accaparer tous les droits et les étendre indéfiniment sur des terrains qui ne sont pas prioritairement les leurs.

Si des peuples ont lutté pour la séparation entre l'Etat et l'Eglise, c'est qu'il y a une bonne raison qui mérite d'être respectée encore plus aujourd'hui dans nos pays en développement.

Thomas Kamkpé

Togo / COVID-19

CONTRASTE ENTRE LA DERNIÈRE MESURE DU GOUVERNEMENT ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CAS POSITIFS

DÉSORMAIS LES PRISONNIERS TESTÉS POSITIFS NE SERONT PLUS PRIS EN CHARGE AU CHR LOMÉ COMMUNE



La semaine dernière, quelques heures seulement ont séparé la décision du gouvernement togolais d'assouplir les mesures de restriction prises dans la lutte contre le coronavirus notamment les heures de couvre-feu et la montée en flèche du nombre de cas positifs au COVID-19.

Une vingtaine de cas en une seule journée à Lomé. Même si l'on estime que la découverte est localisée, il n'en demeure pas moins que cette localisation cache beaucoup d'interrogations sur le lien de transmission. Comment le virus a-t-il pu atterrir dans une prison civile qui regorge plus d'un millier de prisonniers ? Quels sont les contacts qui se sont faits avec le porteur qui a transmis le virus, si l'on sait qu'il y a tout un

processus qui conduit un prisonnier dans une cellule de prison (arrestation-jugement-etc...).

Supposons que le virus ait été transporté par un visiteur. Ce dernier est parti d'un coin où vit une famille, quartier etc.... autant de questions qui soulèvent de nombreuses inquiétudes au sein de l'opinion depuis qu'il a été signalé près de 20 cas dans une prison civile.

Mais paradoxalement, à peine la décision du gouvernement prise pour assouplir les heures de couvre-feu (elles vont désormais de 21h à 5heures du matin) que le nombre de cas positifs a grimpé.

« Sur la base des résultats de l'étude épidémiologique réalisée dans le Grand Lomé du 23 avril au 08 mai 2020 par le Conseil scientifique,

étude qui a consisté en un dépistage systématique des populations les plus exposées à la maladie, il ressort une stabilisation de la propagation de l'épidémie dans le Grand Lomé.

Par conséquent, le Gouvernement décide d'une part, qu'à compter du dimanche 10 mai le couvre-feu débutera désormais à 21 heures et prendra fin à 05 heures du matin et d'autre part, que les horaires de travail tiendront entre 08 heures et 16 heures à compter du lundi 11 mai», indique le communiqué du gouvernement en date du 09 mai 2020.

Aujourd'hui la peur a gagné les populations au vue de l'ampleur que prend la propagation du virus dans le pays. Et c'est dans ces conditions que les détenus

de la prison civile de Lomé ont tenté une révolte hier dans la matinée. Une tentative d'évasion qui a conduit les forces de l'ordre et de sécurité à faire usage de gaz lacrymogène pour ramener de l'ordre.

Déjà certains prisonniers testés positifs se sont enfuis après qu'ils aient été transférés au centre hospitalier régional Lomé-commune pour leur prise en charge. Une situation qui a obligé à prendre la décision de ne plus traiter les prisonniers dans ledit centre.

L'autodiscipline, une règle que tout citoyen devrait s'appliquer

Face à la manière dont le virus se répand, les togolais doivent s'auto-discipliner

d'attendre que le gouvernement vienne leur dicter ce qu'ils doivent faire. Les togolais doivent prendre la mesure de la gravité de la situation face à cette pandémie en acceptant de suivre à lettre les mesures barrières. Il est étonnant de voir encore certains togolais émettre des doutes sur l'existence de la maladie comme c'est le cas des populations de Djarkpagan qui lie le COVID-19 à la politique et refusent de signaler leurs proches revenus du Ghana voisin et qui sont des personnes suspectes. Le Coronavirus est bel et bien une réalité et chacun se doit de se protéger et protéger les autres.

Bouraima

République



Togolaise

TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE

Communiqué du Gouvernement

Dans le souci de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires susceptibles d'éviter la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans notre pays, le Président de la République, dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire décrété le 1^{er} avril, a mis en place et ce, à compter du 02 avril 2020, un couvre-feu de 20 heures à 06 heures du matin appliqué dans le Grand Lomé.

Sur la base des résultats de l'étude épidémiologique réalisée dans le Grand Lomé du 23 avril au 08 mai 2020 par le Conseil scientifique, étude qui a consisté en un dépistage systématique des populations les plus exposées à la maladie, il ressort une stabilisation de la propagation de l'épidémie dans le Grand Lomé.

Par conséquent, le Gouvernement décide d'une part, qu'à compter du dimanche 10 mai le couvre-feu débutera désormais à 21 heures et prendra fin à 05 heures du matin et d'autre part, que les horaires de travail tiendront entre 08 heures et 16 heures à compter du lundi 11 mai.

Le Gouvernement saisit l'occasion pour rappeler à toute la population l'impérieuse nécessité de continuer par respecter toutes les mesures barrières et celles des autres dispositions visant à endiguer la pandémie dans notre pays.

Lomé, le 09 mai 2020

SIGNE

Le Gouvernement

Vente clandestine de l'eau potable aux bornes fontaines en période d'urgence sanitaire

LA TDE MET EN GARDE LES CONTREVENANTS

Alors que la consommation d'eau aux bornes fontaines et kiosques à eau est rendue gratuite pour tous les usagers, durant la durée de l'État d'urgence sanitaire qui court d'avril à juin 2020, il est fait cas de certains contrevenants, notamment des gérants et des CDQ, qui, en dépit des dispositions prises par la TDE pour traduire dans les faits, cette décision du chef de l'État, se livrent clandestinement à la vente d'eau potable à la population.

Dans un communiqué rendu public ce jour, la TDE, tout en rappelant que la prise de l'eau potable aux bornes fontaines est gratuite sur toute l'étendue du territoire national durant toute la période de l'État d'urgence, invite la population à ne plus payer l'eau



aux bornes fontaines jusqu'à fin juin.

Par ailleurs, la tde prévient les contrevenants qu'ils s'exposent

aux sanctions disciplinaires et à la rigueur de la loi, puis en appelle à la vigilance des citoyens.

Elle invite enfin la population à dénoncer les contrevenants aux numéros 91133333/91134444/92233333/92284444 pour ce qui est de Lomé et ses environs.

Pour les régions maritimes et des plateaux, c'est le 91135555 qui est mis à disposition et pour les régions centrale, Kara, savanes, le 91136666.

Pour rappelle, c'est le chef de l'État Faure Gnassingbé qui a décidé une telle mesure dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et en soutien aux ménages à faibles revenus.

LM

Togo L'ANSAT ŒUVRE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN PLEINE CRISE SANITAIRE

Chaque année, l'Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo (Ansat) lance une campagne d'achat de céréales afin de prélever les excédents de production, des stocks de céréales pour garantir un stock national de sécurité. Elle commercialise ensuite ce stock pour faire face à une éventuelle pénurie et/ou spéculation sur l'ensemble du territoire national. C'est dans cette optique qu'elle vient d'acheter des tonnes de riz aux producteurs à Kovié dans la préfecture de Zio.

L'Agence a acheté 30 tonnes de riz de Kovié à raison de 380.000 francs CFA la tonne auprès de la coopérative Patience, pour un coût global de 11.400.000 francs CFA. Pour les paysans ayant des difficultés à commercialiser leurs produits, faute de circuit de distribution adapté, les campagnes d'achats de céréales de l'Ansat constituent une opportunité d'écoulement des produits. Cette nouvelle campagne a permis de renforcer l'autonomisation du producteur togolais à travers la bancarisation des organisations paysannes et des producteurs vivriers.

L'Ansat assure la sécurité



alimentaire en pleine crise sanitaire

Afin de mettre fin à la spéculation dans cette situation particulière de pandémie de covid-19, l'Ansat a mis à la disposition des populations le contenu de ses magasins de stockage. Entre autres stocks, on note les céréales telles que le mil, le riz et de

la farine de maïs. Elles étaient disponibles à des prix bien définis par l'agence. Le prix du sac de 50 kg de maïs est fixé à 9500 francs CFA, le sac de 50 kg de sorgho est à 10.500 francs, celui du mil à 11.000 francs. Le sac de 30 kg de KR est à 10.000 francs. Le sac de 25 kg de riz local long grain est fixé à

13.000 francs tandis que celui de 25 kg de riz local brisure est fixé à 10.000. Quant au sac de 25 kg de riz local couscous, il est à 7500 francs et le sachet de 1 kg de farine maïs à 300 francs. L'Ansat dispose d'au moins 70.000 tonnes d'excédents céréaliers.

Solutions innovantes pour l'agriculture

togolaise

Le Togo a débuté la digitalisation de son agriculture en 2016 par l'utilisation des téléphones mobiles pour administrer la subvention des engrais par un porte-monnaie électronique, Agri-PME. Plus de 300.000 producteurs dont 35% de femmes ont reçu des subventions de l'Etat à travers ce porte-monnaie. Dans le même temps, le volume d'engrais subventionné est passé de 25.000 tonnes à près de 30.000 tonnes.

Le prix de sac de 50 kg d'engrais est revenu à 9000 francs CFA au lieu de 13.000. Sur la base de cette expérience, le gouvernement a décidé de digitaliser l'ensemble de l'agriculture. Il a commencé à enregistrer les agriculteurs, leur localisation et leur superficie. Afin de bénéficier des crédits bancaires, les paysans togolais se structurent désormais en coopératives et en entreprises agricoles. Aujourd'hui, le taux d'intérêt est revu à la baisse. De 14%, il est redescendu à 7%.

LM

IL FAUT EN PARLER

Le saviez-vous ? 10 INFORMATIONS INSOLITES SUR NOTRE CORPS(Suite)

- Le cœur



Le cœur est une machine qui ne se repose jamais, elle fonctionne inlassablement de jour comme de nuit avec un battement de 100 000 fois par jour en moyenne, soit 30 millions de fois par an, soit environ

2, 4 milliards de fois tout au long de notre vie. De quoi avoir une crise de tachycardie...

D'où l'importance d'en prendre soin en ayant une activité physique régulière et une alimentation équilibrée.

- Les yeux

La vision a un fonctionnement complexe.

Lorsque l'on regarde au loin, la lumière traverse l'œil et atterrit sur la rétine. L'image perçue se transforme en influx nerveux puis elle est transmise au cerveau via le



nerf optique. Le cerveau interprète les données de l'image ce qui nous permet de distinguer ce qu'on voit.

A l'inverse, lorsqu'on regarde de près, le cristallin se déforme pour permettre à l'œil de faire le point, les influx nerveux sont ensuite communiqués au cerveau pour interprétation. Grâce aux cônes, nos yeux peuvent distinguer jusqu'à 10 millions de couleurs différentes.

- L'intestin



Les avancées scientifiques ont mis en évidence récemment qu'il n'y avait pas que le cerveau qui avait des neurones : l'intestin en contiendrait approximativement 200 millions de neurones.

Autant de neurones qui jouent un grand rôle dans la régulation de nos émotions et ont une incidence directe sur le bien-être et le confort digestif. Avoir une boule au ventre lorsqu'on a peur s'explique désormais scientifiquement parlant...

- L'éternuement

La vitesse de l'air expulsé par le nez lors d'un éternuement est d'environ 170 km/h. A titre de comparaison, la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes est de 130 km/heure...



Les gouttelettes de sécrétions projetées peuvent atteindre une distance de 6 mètres. Mieux vaut donc mettre la main devant sa bouche pour éviter les atterrissages malencontreux.

- La chair de poule



La chair de poule est une réaction mécanique de l'organisme face au froid, à la peur ou au plaisir.

Elle est provoquée par la contraction des muscles érecteurs reliant les poils à la peau, ce qui a pour effet de dresser les poils à la surface de la peau. Elle permet notamment de se défendre contre les pertes de chaleur et de maintenir la température interne corporelle.

Audrey Dulieux

Source : www.passeportsante.net

ANNONCE



CENTRO S.A.



CENTRO S.A., BP:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU 11/05/2020 au 18/05/2020

BOULEVARD : Bd. Du 13 Janv. Doulassamé 22 21 65 49	MAGNIFICAT : Aflao Sagbado Yokoe, Rue de la Pampa à 100 m du Palais Royal de Yokoe 70 44 51 59
ETOILES: 10 Av. Nouvelle Marche 22 21 88 47	EL SHADAÏ: Face Ecole Théologie ESTAO 22 51 44 25
DES APÔTRES : 49 Boulevard Moboutou Sese Seko, Akodesewa, Face Etocotran 70 45 38 05	MATHILDA : Route PATASSE - Lomégan - ODEF 22 51 15 34
CRISTAL : Boulevard Houphet Boigny 22 20 90 91	MILLENAIRE : Face réserve de la gendarmerie d'Agonyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord 22 51 64 31
CHATEAU D'EAU : Près Château d'eau de BE 22 21 57 51	ORCHIDEE : LLEO 2000 22 51 30 40
HORIZON : 165, boulevard du 13 janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC. 22 20 42 42	EL-SHAMMAH : Sise à amadahomé à côté de la maison des jeunes 70 43 25 85
JUSTINE : 291, Bd des Armées Tokoin Habitat 22 21 00 01	BETANIA : Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah 96 80 10 11
BON SECOURS : Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 22 45 76 74	AGOE-NYIVE : A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé 22 25 83 38
LIBERATION : Avenue Libération prolongée 22 22 25 25	LA MAIN DE DIEU : Sise à AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Galilée) 93 40 21 21
N.D. DE LA TRINITE : Sise au 20 boulevard de la paix à Super Taco 22 21 27 80	SHALOM : Agoè-Cacaveli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60
FOREVER : Tokoin Forever, Face Garage Central Administratif 22 26 11 77	SATIS : Agoè-Logopé sur la voie de 50m, côté Est du C.E.G. Agoè-nyivé Ouest (CEG Agoè-Koshigan) 70 44 85 17
AEROPORT : Rte de l'Aéroport SITO 22 26 21 22	A DIEU LA GLOIRE : Sise à 200m du marché de Légbassito, sur le grand contournement, voie de Madikpeto 93 26 36 00
LILAS : 7, Route de Kégué 22 26 29 59	TAKOE : Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 22 34 03 42
THERYA : Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52	SANGUERA : Près du Lycée de Sanguera 70 42 80 80
PAIX : Résidence du Benin 22 26 40 91	GANFAT AGOE DALIKO: près du Carf EDEM(CAMP GP) 22 55 08 15
FIDELIA : Bè-Kpota, Route d'Attigou, près de l'hôtel « LE REFERENTIEL » 22 71 95 95	VERSEAU : Près maison Bateau Baguida 22 27 34 53
SARAH : Près du centre de santé d'Adakpamé 22 27 09 25	DE L'EDEN : Route d'Aneho, face cité Baguida 70 42 13 98
BETHEL : Rte d'Adidogomé 22 25 23 70	
DES ECOLES : Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé 22 51 75 75	
HOSANNA : Carrefour Sagbado-Sémékonawo, en face de la station service SANOL 22 51 50 49	

Digitalisation

LE TOGO A UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR ENREGISTRER LES DEMANDES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Lorsque le vendeur et l'acheteur s'accordent sur la vente d'un bien, s'opère alors un transfert de propriété. Celui-ci exige que la propriété du bien vendu soit transférée du vendeur à l'acheteur. Le transfert de propriété est immédiat et s'opère dès la conclusion du contrat de vente. Toutefois, il faut que les deux (02) parties s'accordent sur le prix du bien à vendre. Une fois fait, l'acheteur devient propriétaire du bien.

Afin de faciliter les formalités auxquelles font face les parties, l'Office togolais des recettes (OTR) a mis en place une plateforme

e-foncier. Désormais, les demandes de transfert de propriété et les paiements pour ces prestations se feront via cette plateforme électronique. Une innovation salubre qui permet de gagner en temps et de réduire les frais de dépense.

A travers la mise en ligne de ces demandes de prestations, le Togo montre une fois encore ses ambitions à être en adéquation avec la numérisation et la digitalisation des archives des titres fonciers. L'initiative permettra de gagner plus de temps dans



le traitement des dossiers en matière de transfert de propriété.

Selon le commissaire général de l'institution en

charge de la mobilisation des recettes fiscales et douanières au Togo, Philippe Kokou Tchodié, outre les demandes de

transfert de propriété, les opérateurs économiques, les populations et les notaires peuvent introduire via cette plateforme, leurs demandes, de renseignements, de photocopies et bien d'autres encore.

Aujourd'hui, l'OTR dispose d'une base de données complète pour toute vérification sur les propriétés réelles ainsi que les charges existantes. Démarrée en 2012, la numérisation des archives des titres fonciers a atteint 99,32%, vers la fin du mois de janvier 2020.

Le Messenger

Troubles à la prison civile de Lomé

« PETITE MANIFESTATION TRÈS VITE MAÎTRISÉE » SELON AKIBOU IDRISOU, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

La prison civile de Lomé s'est réveillée ce mardi 12 mai 2020, dans un mouvement d'humeur des prisonniers et des bruits de grenades lacrymogènes.

Selon les informations recueillies par l'Agence de presse AfreePress, les plus de 1500 détenus que cette prison compte, ont décidé de réclamer leur délocalisation afin de se mettre à l'abri des risques de contamination du Covid-19.

Quelques jours plus tôt, près de 19 d'entre eux avaient été déclarés positifs au virus du Covid-19. Ce qui est à l'origine d'une panique auprès de ces détenus qui craignent une propagation rapide du virus dans toute la prison.

Ceux-ci ont décidé de faire attendre leur voix dans la matinée de ce mardi. Ce qui a occasionné l'intervention de la police et des tirs de grenades lacrymogènes.

Joint au téléphone par la rédaction de l'Agence de presse AfreePress, le Directeur de cette prison, Akibou Idrissou replace les faits dans leur contexte. « Il s'agit d'une manifestation qui a été très vite maîtrisée », a-t-il confié.

Une délégation des détenus avait échangé avec lui la veille sur la



AKIBOU IDRISOU, Directeur de l'administration pénitentiaire

situation qui prévaut dans la prison et des mesures additionnelles à prendre pour les protéger de tout risque de contamination, relate-t-il.

« Nous nous sommes convenus sur des choses qui devraient être appliquées à partir de ce jour. Mais je me suis réveillé avec l'information

sur les manifestations. On ne peut pas libérer des gens comme ça. La libération des détenus répond à un certain nombre de procédures », a-t-il indiqué et de faire savoir que les prisonniers qui ont été déclarés malades viennent essentiellement des nouveaux pensionnaires de son établissement.

« Les nouveaux sont systématiquement mis en quarantaine. Et c'est parmi ceux-ci que nous avons trouvé 19 personnes contaminées au Covid-19. Les autres sont à l'abri loin de ces gens. Mais nous avons néanmoins convenu de procéder à un dépistage de tout le monde. On ne peut pas libérer des prisonniers comme ça. Cela constituerait même un risque pour la société », a-t-il confié à AfreePress.

Il faut rappeler que plus de 1000 détenus avaient bénéficié d'une grâce présidentielle au début de la crise sanitaire du Coronavirus. Une décision, qui selon le Chef de l'Etat, a été prise pour désengorger la prison civile de Lomé et mettre à l'abri, les prisonniers à qui il ne restait plus beaucoup de temps.

Avec Afreepress



Information à la clientèle

TOGOCOM a le plaisir d'informer son aimable clientèle qu'elle a désormais la possibilité de procéder à **l'ouverture de compte TMoney** et de faire les **opérations Novissi** dans les bureaux de La Poste à Lomé.

Liste des bureaux de poste concernés :

- Lomé Centre
- Lomé Tokoin
- Lomé Cité
- Lomé Wuiti
- Lomé Doumasséssé
- Lomé Téléssou
- Lomé Agoè-Assiyèyé
- Lomé Agoè-Zongo
- Lomé Aviation
- Lomé Kégué
- Lomé Avédji
- Lomé Adidogomé
- Lomé Bè
- Lomé Djifa-Kpota
- Lomé Nyékonakpoè
- Lomé Port
- Lomé Baguida

Tous solidaires face au COVID-19.

L'équipe Togocom.

Innovations de la loi de finances 2020

Jusqu'à

-100 %

sur

la valeur en douane des **véhicules neufs***

* -100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf

* -90% pour les véhicules neufs

* -50 % pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge

* -35 % pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge

8201

Office Togolais des Recettes - OTR

www.otr.tg

FEDERER POUR BATR
www.otr.tg

Epargne

Voyez loin!

2020

Taux
jusqu'à
4,6*%

*Offre soumise à conditions

